

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 19 avril 2022**

L'an deux mille vingt et deux, le 19 du mois de mars à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.  
Date de convocation du conseil municipal 12 avril 2022.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Jean Pierre BUERBA, Marc CAUMONT, adjoints,  
Kate MARIE, Stéphane AUZERAL, Jean-Laurent PEREZ, Laura LAVILANIE, Raphaël BENOIT

**ABSENTS EXCUSES**

Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Raphael BENOIT  
Jean-Baptiste GRANGE procuration à Nadine DESMARAIS  
Anne DUNAN procuration à Philippe CARRERE  
Sylvie BIRABEN procuration à Kate MARIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 8 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.  
Marc CAUMONT est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **24 mars 2022**

Le compte rendu du conseil municipal du **24 mars 2022** est approuvé à l'unanimité.

**DEVIS PISTE FORESTIERE SECTEUR PAYOLLE/LA HOSSE (42-2022)**

Jean Pierre Buerba, Maire adjoint rappelle les dégâts occasionnés :

- sur la forêt sur le secteur Payolle, par la tempête Barbara en octobre 2020. Une partie du bois tombé lors de la tempête n'a pas pu être exploité à ce jour. Après consultation des services de l'ONF et visite sur place, il apparaît nécessaire de construire une extension de piste pour finir le débardage déjà engagé. Le montant des travaux s'élève à 4 000 € HT et peuvent être réalisés par l'entreprise Dulac.
- Sur la piste forestière qui relie la route du Camoudiet au Col d'Aspin, par les fortes précipitations en janvier 2022. L'entreprise Dulac propose une reprise du profil de la piste pour un montant de travaux s'élevant à 1 300 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Accepte les deux devis de l'entreprise Dulac dont les montants sont égaux à 4 000€ et 1 300 € HT.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

Au registre sont les signatures,  
Philippe CARRERE  
Maire d'Arreau